

Rapport Complémentaire d'arbitrage

L'arbitre est tenu d'adresser un rapport d'arbitrage dans les 48 heures suivant la rencontre lorsqu'une exclusion a été prononcée, blessure importante d'un joueur ou pour tout autre fait grave.

PROCÉDURE

Utilisation **IMPERATIVE** de la feuille « rapport d'arbitrage » dans votre compte FFF (après la rencontre)

- Aller sur votre compte FFF (Rubrique Rapports)
- Puis cliquer dans « Accès Spécifiques » sur
 - ✓ Mes rapports d'arbitrage => permet de visualiser ses rapports à saisir
 - ✓ Historique de mes rapports d'arbitrage => permet de visualiser l'historique de ses rapports

MON COMPTE FFF

MESSAGES RAPPORTS DOCUMENTS DÉSIGNATIONS INDISPO. FRAIS FORMATIONS SANCTIONS

Consulter les rapports d'arbitrage

Type	Détails	Date
COUPE DE FRANCE Journée 3	A.S. COURTEILLE ALEN 2 - 1 US ANDAINE A saisir	15/09/2019 15:00

ACCÈS SPÉCIFIQUES

- > Historique de mes rapports Arbitre
- > Historique de mes rapports Observateur
- > Mes rapports d'arbitrage
- > Historique de mes rapports d'arbitrage
- > Mes rapports de délégation
- > Historique de mes rapports de délégation

Les rapports peuvent avoir les statuts suivants :

- **A SAISIR** : Aucune saisie n'a été réalisée
- **A VALIDER** : Une saisie a été réalisée mais elle n'est pas encore validée.
- **VALIDE** : Le rapport a été saisi et validé, il est maintenant consultable dans l'historique (il ne peut plus être modifié !)


Date: 29/09/2019
Heure: 15 H 00
Compétition: COUPE DE FRANCE /
Groupe: Groupe
Gestionnaire de la compétition: LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
Terrain: STADE MUNICIPAL

Officiels de la rencontre:
Arbitre centre: MORICE Sylvain 738324221
Arbitre assistant 1: COULBERT Bruno 799153134
Arbitre assistant 2: MONNIER Dominique 799152517
Ligneur principal: HARLAY Nicolas 738335078

Résultat:
1 Résultat 7 Prolongation
Tir au but Arrêté
Non joué

Pour afficher le formulaire de saisie du rapport, l'official doit cliquer sur la rencontre.

=> la totalité des informations saisies sur la FMI sont déjà remplies

Cliquer ici  , sur le dossier du fautif, pour rédiger votre rapport. **Uniquement en cas d'Exclusion**

Avertissement

N° de maillot	Nom	Prénom	N° de licence	Club	Minute	Temps additionnel	Hors Match	Motif	Rapport Cronstancié
4	HEULINE	Yonan	11011968	PETRUVIEN				Comportement	Non enregistré
8	AMOETANK	Ferley	721530290	CAEN PTT				Comportement	Non enregistré

AJOUTER

Expulsion

N° de maillot	Nom	Prénom	N° de licence	Club	Minute	Temps additionnel	Hors Match	Motif	Rapport Cronstancié
---------------	-----	--------	---------------	------	--------	-------------------	------------	-------	---------------------

AJOUTER

Information installations RAS

Informations réserves d'avant match RAS

Information observation d'après match RAS

ENREGISTRER LE RAPPORT VALIDER LE RAPPORT

Renseigner ces 3 rubriques si besoin, ou cocher « RAS »

Bien décrire la (ou les) situation(s) survenue(s) sur le terrain ou en dehors

- **Le temps** : Avant, pendant ou après la rencontre
- **Le score** : Quel était le score au moment de l'incident ?
- **L'identification de l'individu** : Capitaine, autre joueur, remplaçant, dirigeant, entraîneur
- **Quoi ?** : Explicitez la faute, raisons pour lesquelles le joueur a reçu la sanction
- **Comment ?** : Après un avantage, alors que l'adversaire partait au but...
- **Où ?** : Sur le terrain, sur la touche, à la rentrée aux vestiaires...
- **Alors que ?** : Le ballon était en jeu, le jeu était arrêté...
- **Exclu ?** : Facilement, a refusé de sortir, avec l'aide de son capitaine...
Précisez la durée des incidents en cas de difficultés

Donner un maximum de détails afin de permettre à la commission de discipline de bien apprécier la gravité des faits.

Ne pas donner d'avis sur la sanction à prononcer !

- Quand vous avez terminé, cliquez sur

ENREGISTRER LE RAPPORT

VALIDER LE RAPPORT

- **ENREGISTRER** le rapport => le rapport est enregistré et encore modifiable
- **VALIDER** le rapport => le rapport est validé et n'est plus modifiable, il devient uniquement consultable.

BIEN ÉVALUER L'INTENSITÉ DES GESTES

Envers un adversaire :

- coup de pied à la tête, dans le ventre, dans les jambes, dans le dos, dans les fesses, au visage...
- coup de coude dans le ventre, la poitrine...
- coup de tête...

Préciser à chaque fois la position de la victime : au sol, allongée, debout, accroupie...

Envers l'arbitre ou l'arbitre assistant :

- **Gestes :**
 - le joueur m'a touché d'une main, des deux mains...
 - le joueur m'a tiré le maillot
 - le joueur m'a retenu par l'épaule
- **Attitude agressive :**
 - le joueur m'a poussé d'une main, des deux mains...
 - le joueur m'a poussé et j'ai fait un pas en arrière, je suis tombé sur les fesses...
- **Bousculade / Agression :**
 - le joueur m'a bousculé et je suis tombé en arrière
 - le joueur m'a frappé à la tête, au ventre...
 - le joueur m'a donné un coup de pied dans les jambes...

1. Récidive d'avertissement au cours du même match :

A la 26ème minute de jeu, Monsieur DUPONT André, n°6 de l'US Alençon (licence 1876543298), a reçu un avertissement pour comportement antisportif suite à un tirage de maillot sur un adversaire au milieu du terrain.

Ce même Monsieur DUPONT André a reçu un second avertissement à la 75ème minute de jeu (score 3 à 1 en faveur de l'US Alençon) pour avoir commis un tacle irrégulier sur un adversaire d'où son exclusion pour avoir reçu deux avertissements au cours du même match.

2. Anéantissement d'occasion manifeste de but

A la 44ème minute de jeu, sur le score de 2 à 0 en faveur de l'équipe de l'US Alençon, Monsieur DURAND Bernard, n°8 du FC Flers (licence 1897606654) a détourné volontairement le ballon de la main sur sa ligne de but pour suppléer son gardien de but battu sur le tir d'un joueur de l'US Alençon. Il a donc empêché le ballon de pénétrer dans le but d'où son exclusion pour avoir annihilé une occasion de but manifeste en touchant délibérément le ballon de la main.

3. Faute grossière et acte de brutalité envers adversaire

A la 87ème minute de jeu, alors que le score était de 1 à 1, Monsieur DUPONT André, n°6 de l'US Alençon (licence 1876543298), a commis un tacle par derrière en touchant son adversaire au niveau du mollet et aurait pu mettre en danger l'intégrité physique du joueur. Alors que j'avais sifflé la faute, la victime Monsieur DURAND Bernard, n°8 du FC Flers (licence 1897606654), s'est relevée et a donné un violent coup de poing au visage de Monsieur DUPONT. Aucun autre coup n'a été donné, les deux joueurs ayant été retenus par d'autres joueurs situés à proximité.

J'ai donc exclu Monsieur DUPONT André pour faute grossière suite à son tacle par derrière ainsi que Monsieur DURAND Bernard pour acte de brutalité envers un adversaire.

Le match s'est fini sur le score de 1 à 1 sans qu'aucune autre faute remarquable n'ait été commise.

4. Exclusion pour propos injurieux

J'ai exclu le n°6 de l'US Alençon, Monsieur MARTINEZ José (licence 1854309876), à la 87ème minute, score 0 à 0, car celui-ci m'a dit je cite : « T'es qu'un charlot, t'as rien vu du match, enfoiré » alors que j'avais sifflé une faute contre lui car il avait commis un tacle irrégulier sur un adversaire d'où exclusion pour propos injurieux envers arbitre. Le joueur est sorti du terrain poussé dehors par son capitaine.

5. Acte de brutalité envers Officiel

A la 76ème minute de jeu, sur le score de 2 à 0 en faveur de l'équipe de l'US Alençon, Monsieur MARTIN Philippe, n°9 du FC Flers (licence 1897606654) a été exclu pour m'avoir poussé des deux mains et m'a fait tomber sur les fesses. L'attitude agressive de Monsieur MARTIN a fait suite au deuxième but marqué par l'équipe de l'US Alençon pour qui ce but n'était pas valable car il était soi-disant entaché d'un hors-jeu.

Le capitaine de l'équipe du FC Flers s'est ensuite interposé entre lui et moi afin de l'empêcher d'aller plus loin, il quitta le terrain difficilement poussé par ses coéquipiers en criant à mon égard je cite : « Je t'attends à la sortie du stade, espèce de connard ».

La partie a repris son cours normalement jusqu'à son terme. Le dirigeant du FC Flers s'excusa de l'attitude de son joueur lors de la signature de la feuille de match. J'ai pu ensuite quitter normalement le stade.

6. Envahissement de terrain

A la 37ème minute de jeu du match US ALENCON / FC FLERS, alors que l'équipe locale venait de marquer le premier but de la rencontre, une dizaine de spectateurs sont rentrés sur le terrain pour manifester contre le licenciement de l'entraîneur de l'équipe du FC Flers. Ces faits étant inscrits sur les banderoles qu'ils déployaient. A aucun moment ils n'ont eu d'attitude agressive envers les acteurs de la rencontre et les officiels. J'ai fait rentrer aux vestiaires les deux équipes par sécurité. Nous y sommes restés environ 10 minutes le temps que les spectateurs ont mis pour évacuer l'aire de jeu. La rencontre s'est ensuite déroulée normalement sans d'autres faits de ce genre ni hostilité du public.

7. Arrêt de la rencontre suite intempéries

Alors que le score était de 3 à 1 en faveur de l'US Alençon face au FC Flers, j'ai dû interrompre la partie à la 50ème minute de jeu suite au brouillard qui est tombé subitement et qui ne permettait plus de jouer, les deux arbitres assistants ne se voyant plus aux piquets de coin opposés.

Après attente des 45 minutes réglementaires, le brouillard ne s'étant toujours pas dissipé, j'ai donc arrêté définitivement la rencontre.

8. Réserve pour faute technique

A la 34ème minute de jeu, j'ai accordé un penalty à l'équipe de l'US Alençon. Le penalty est exécuté mais comme des joueurs des 2 équipes avaient pénétré dans la surface, j'ai pris la décision de faire retirer le penalty. C'est alors que l'équipe de l'US Alençon a changé de tireur et avant l'exécution du coup de pied de réparation le capitaine du FC Flers, Monsieur FERCHAUX, a déposé une réserve technique. J'ai donc appelé le capitaine de l'US Alençon, l'arbitre assistant bénévole de l'US Alençon et le capitaine du FC Flers m'a déposé ces réserves : « moi, Albert FERCHAUX, capitaine du FC Flers, pose des réserves techniques. L'équipe de l'US Alençon n'ayant pas le droit de changer de tireur sur un penalty à refaire ». Le score étant de 0 à 0 avant l'exécution de ce penalty, j'ai fait procéder au coup de pied de réparation avec le nouveau tireur, rien n'interdisant cela dans le règlement, et il a marqué dans les conditions normales.

Fin du match sur le score de 1 à 0 pour l'US Alençon.

A la fin de la rencontre, j'ai noté textuellement sur l'annexe de la feuille de match la réserve en présence des deux capitaines et de l'arbitre assistant de l'US Alençon qui ont ensuite signé ces réserves.

9. Problèmes à la sortie du stade

A mon départ du stade, sur le parking, accompagné des deux arbitres assistants de la rencontre, Messieurs ROMANTIN et DUCROS, un groupe d'individus a lancé dans notre direction des cailloux sans qu'aucun ne nous ait touchés. Nous avons pu reconnaître dans ce groupe des joueurs de l'équipe du FC Flers (certains ayant encore le haut de survêtement rouge et blanc marqué du dit club), nous ne pouvons les nommer individuellement (n'ayant plus les licences) mais nous pourrions facilement les reconnaître visuellement.

Ces faits n'ont pu être marqués sur l'annexe de la feuille de match, celle-ci ayant déjà été clôturée.